MEMOIRE

À MESSIEURS

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

COMPOSANT LE COMITÉ DES PENSIONS,

Pour MARC-FERDINAND GROUBER DE GROUBENTALL, Avocat,

SI trente-trois années de travaux consécutifs sur toutes les parties de l'Administration publique, notamment sur celle des FINANCES; si leur utilité démontrée par le nombre de Décrets rendus conformément à ces travaux; si le sacrifice entier des années les plus précieuses de ma vie, et celui de ma fortune; si enfin les risques que j'ai courus depuis le Ministère de M. de Silhouette, jusqu'à la retraite de M. l'Archevêque de Sens, en dévoilant et contrariant les abus de l'ancien régime, et en livrant à l'impression à mes frais en 1775 et 1788, la suite des principes que l'Assemblée Nationale a canonisés, dans

un tems où il n'était permis d'écrire ni de penser ; si, dis-je, la réunion de toutes les preuves du patriotisme le plus pur et le plus désintéressé, peuvent paraître de quelque prix aux yeux de la Nation, je ne dois pas craindre de me présenter pour participer à ses bienfaits, sur-tout lorsque je n'ai rien *sollicité*, rien *obtenu* sous la précédente Administration.

Je suis né à Paris en 1739: mon Pere, natif de Gratz, capitale de la Stirie, était fils de ce qu'en France on nommait ci-devant un *Intendant des Finances*, toute sa famille remplissait des places distinguées dans l'Administration de l'Empire, et tenait un rang dans la Nôblesse.

Mon Pere, après avoir fait ses premieres armes sous le Prince Eugène au siége de Belgrade en 1717, s'est attaché à la partie diplomatique, et est venu en France en qualité de Conseiller de Légation aux congrès de Cambrai et de Soissons.

Après avoir fait à Paris abjuration des erreurs de Calvin, il s'y est marié ; son abjuration l'a privé de toute sa fortune paternelle ; il n'en a pas vécu moins honnêtement ; ses enfans, dont je suis l'ainé, ont reçu l'éducation la plus soignée ; des pertes successives l'ont

forcé de recourir à l'expédient ruineux du viager ; je l'ai perdu en 1765, et n'ai tenu de lui, pour toute fortune, que des récouvremens jusqu'à présent encor incertains.

Élevé sous les yeux d'un pere extrêmement instruit dans toutes les parties d'Administration, c'est à lui, sans doute, que j'ai dû le goût qui m'a dominé depuis l'âge de quinze ans et les principes que je n'ai cessé de professer depuis celui de dix-huit.

Livré, depuis ce dernier âge, à l'étude suivie de tout ce qui pouvait intéresser l'Administration publique, et particuliérement celle des Finances, j'ai, dès mes premiers pas dans cette carriere, reconnu la nécessité de tout renverser et de tout réédifier ; je ne me suis jamais départi de ce principe, qui souvent m'a fait regarder comme *visionnaire* par les gens peu instruits, et cependant toutes mes visions ont fait fortune.

Dès 1759, c'est-à-dire, à l'âge de 20 ans, je voulus hazarder mes premiers travaux, j'en donnai l'apperçu à M. de Silhouette, alors Contrôleur général, et je demandai à ce Ministre une conférence à cet effet ; le 23 Avril, il me repondit en propres termes, « Il me paraît, » Monsieur, par le seul exposé des Projets sur

» lesquels vous voudriez m'entretenir, qu'ils » vont AU RENVERSEMENT GÉNÉRAL DE » TOUT CE QUI EXISTE EN CE MOMENT, et » vous devez vous-même en inférer combien » l'exécution en serait IMPOSSIBLE, en con- » séquence l'audience que vous me deman- » dez deviendrait INUTILE, » il est évident que M. de Silhouette n'avait pas fait ses études à L'ASSEMBLÉE NATIONALE, car autrement il n'eut rien trouvé d'impossible.

Cette leçon ne me fit pas changer d'opinion, et j'osai en 1765, aux risques d'encourir l'indignation de Nosseigneurs des cinq grosses Fermes, proposer l'abolition et le remplacement de la Gabelle; mais le Ministre d'alors à qui j'envoyai mon travail m'écrivit à ce sujet: » Je vous conseille d'employer l'esprit et les » talens que vous paraissez avoir à des choses » UTILES plutôt qu'à des spéculations vagues et » sans objet. » Sans doute ce Ministre jugeait inutile la supression de la Gabelle; mais après m'avoir gratifié d'une leçon, il en aura pu prendre une à son TOUR à l'Assemblée Nationale, puisqu'il existe encor, et il aura pu juger plus sainement de l'utilité ou de l'inutilité du plan que je lui soumettais alors.

Malgré ce peu de succès, rien n'a été capa-

ble de me décourager ; plus j'ai trouvé d'obstacles vis-à-vis des Ministres, et plus je me suis attaché à suivre le fil de leur administration, pour en démêler les vices.

J'ai remarqué depuis trente ans que la manie favorite des Ministres des finances a toujours été de vouloir qu'on les crût fort instruits, et sur-tout infaillibles; ils ont voulu paraître capables et en état de se suffire à eux-mêmes, lorsque toute leur besogne ne présentait que la bigarrure mal-adroite de tous les plans qu'on avait la sottise de leur confier, et dont, suivant le style d'usage dans les bureaux ministériels, *les circonstances* ne permettaient pas de faire usage.

Je continuai néanmoins de travailler, dans l'espoir d'un tems plus favorable, que je pressentais, par la disposition des choses, ne devoir pas être fort éloigné : cependant l'époque en fut extrêmement rapprochée par le décès de Louis XV.

A peine son Successeur fut-il sur le trône, qu'il manifesta ce désir constant de faire le bien, dans lequel il a été si mal secondé, mais qu'il n'a jamais démenti depuis le premier moment.

Son avénement à la couronne fut l'aurore d'un

beau jour dont nous commençons à peine à voir la premiere lueur ; la liberté de la Presse sur les matieres d'administration, parut prendre faveur sous M. Turgot ; je me hâtai d'en profiter, et je fis imprimer alors mon premier essai sur les Finances, intitulé : *la Finance politique réduite en principes et en pratique*, que j'eus l'honneur de présenter au Roi et à la famille royale, le 15 Févr. 1775. Le succès qu'éprouva ce premier ouvrage très-imparfait, et composé avec tous les ménagemens qu'exigeaient les circonstances, me détermina de faire une seconde édition, dans laquelle je me permis d'ajouter une dissertation sur les causes de la cherté des grains, et sur les moyens d'y remédier ; je me permis même, en traitant cette matiere délicate, d'attaquer de front le sistême destructeur des Economistes ; et de ce moment, je me fis de cette secte dangereuse, et du Ministre qui la protégeait, des ennemis irréconciliables. Mon ouvrage eut cependant encore les honneurs de la présentation au Roi le premier Octobre même année.

Lors de ce premier ouvrage, mon but n'avait été que de préparer les esprits, et de les amener par dégrés à une révolution générale, que je regardais comme indispensable ; j'avais

ébauché le plan d'une Imposition unique, celui des Administrations provinciales, et celui de la destruction absolue du colosse monstrueux de la Finance.

M. Turgot, tout en contrariant sourdement la publicité de mes travaux, fit dans le pays de Gex l'essai d'une partie de mes plans; j'en fus instruit dans le tems par M. de Voltaire (1); M. Necker fut alors un de mes panégiristes (2); M. de Vergennes fut de tous les Ministres le seul qui encouragea mon zele (3); mais de tous

(1) « Heureusement M. le Contrôleur-général vient de » faire pour les habitans de mon canton une partie des » choses que vous proposez pour le reste de la France, je » souhaite qu'un homme qui pense aussi bien que vous soit » connu d'un aussi digne Ministre, et que vous soyez em- » ployé à faire le bien que vous indiquez. » Lettre de Voltaire, 31 Décembre 1775.

(2) « Ma santé, qui est un peu dérangée, Monsieur, » ne m'a pas permis de lire encore avec l'attention que je » désire, le livre que vous m'avez fait l'honneur de m'en- » voyer; le peu que j'ai lu m'inspire beaucoup d'intérêt : je » n'ai pas voulu différer plus long-tems de vous en remer- » cier, et de vous assurer de la respectueuse considération » avec laquelle j'ai l'honneur d'être. » Let. de M. Necker, de Novembre 1775.

(3) « Je n'ai point été surpris, Monsieur, des éloges ho- » norables que vous avez reçus de la part du Roi de Sar-

les suffrages que je réunis, celui du Roi de Prusse défunt fut le plus capable de l'exciter.

Je me disposai, d'après ce premier succès, à donner à mes travaux une suite plus intéressante, mais je rencontrai constamment les obstacles les plus insurmontables à leur publicité; l'insouciant Maurepas fuïait les innovations, le Garde-des-Sceaux les craignait, chacun voulait rester dans sa position, et s'y trouvait bien; le public seul, et moi le premier, s'en trouvait fort mal. C'est ainsi que j'ai lutté pendant l'espace de douze années, alternativement victime, et de l'inquisition ministérielle, et de la férule censoriale.

Cependant mes premiers enfans faisaient fortune; d'après mes plans on démolissait la Bastille des finances, et l'on élevait l'édifice des Administrations provinciales; cette circonstance fut la seule où je me sois permis de solliciter quelque grace pour moi-même. La

---

» daigne et de S. M. Prussienne, sur la satisfaction que » leur a causé la lecture de votre ouvrage; il est bien fait » pour inspirer ce sentiment, et je vois avec plaisir que vous » êtes dans l'intention de le suivre avec ce zele qui vous » caractérise; je vous en fais mon compliment bien sincere, » en vous priant d'être persuadé de la considération distin» guée avec laquelle je suis, etc. » Lett. de M. de Vergennes.

division de la Ferme générale en trois compagnies de finances, me fit naître l'idée d'entrer dans l'une des trois, et je demandai avec confiance une place qui pouvait, en raison de la nature de mes travaux, devenir encore plus utile à l'Administration qu'à moi-même. Le Directeur général me répondit (1) : « Comme » la suite des opérations de finances occasionne la réforme de plusieurs Sujets ANCIENS, » qui n'ont contr'eux que les CIRCONSTANCES, » il est de la justice de l'Administration de » s'occuper de leur REMPLACEMENT. » La Ferme générale étoit alors composée de 82 Sujets, compris 24 Adjoints; de ce nombre, six seulement furent incorporés dans les deux autres compagnies, et 46 personnages favorisés obtinrent des places au préjudice de 18 Fermiers-généraux réformés. Ces faits sont positifs, conséquemment l'excuse du Directeur général était une défaite ministérielle.

D'après l'essai d'une Administration provinciale établie dans le Berry, par arrêt du 12 Juillet 1778, plusieurs provinces estimerent que ce plan, incohérent dans son ensemble, devait être insuffisant dans ses résultats, et fort

---

(1) Le 9 Février 1780.

éloigné des avantages dont il paroissait susceptible, en conséquence, deux prix furent proposés par deux Provinces, et je concourus à tous deux, sur les invitations les plus fortes et les plus pressantes.

A l'époque de la proclamation de ce prix, l'Académie de Rouen déclara que les mémoires présentés au concours n'avaient pas rempli l'objet proposé ; j'avoue qu'à ne juger que d'après mon travail, cette annonce me parut plus que suspecte ; l'Académie de Châlons-sur-Marne fut de meilleure foi ; si elle ne décerna pas le prix, du moins elle garda le silence sur les causes qui l'en empêcherent ; mais je crus devoir les éclaircir.

J'écrivis en conséquence, et l'on me manda, le 14 Septembre 1780, que le Ministre de la province (M. de Vergennes) avait demandé au nom du Roi à l'Académie, *qui n'avoit pas cru devoir s'y refuser*, la communication et *l'envoi* des mémoires qui avaient concouru pour le prix proposé ; qu'ensuite le même Ministre, au même nom, avoit écrit que, d'après l'examen fait de ces mémoires, *l'intention du Roi* n'était pas qu'ils fussent rendus publics, ni que le prix fût décerné. La lettre finissait ainsi : « L'Académie n'a pas cru devoir résister à

» l'autorité Royale, et a envoyé les Mémoires
» à M. le Comte de Vergennes, à qui elle a
» marqué que TROIS lui avaient paru sur-tout
» mériter une attention particuliere; *le vôtre*,
» Monsieur, *est de ce petit nombre*.... Elle est
» très-fâchée de la circonstance, car votre
» Mémoire *contenait d'excellentes choses.* »

J'étais plus que fondé à croire que cette interversion de choses n'était ni l'ouvrage de M. de Vergennes, ni l'effet de la volonté du Roi, j'écrivis en conséquence à ce Ministre, en lui envoyant copie de la lettre que j'avais reçue, et lè priai de m'éclaircir de la vérité d'un fait qui m'intéressait d'assez près; il le fit de bonne grace, et par sa réponse du 26 Septembre 1780, il m'apprit n'avoir agi dans cette affaire que comme Ministre du Département de la Champagne et de l'ordre de M. Necker. Le secret de cet événement, qui n'en était pas un pour moi, me fut confirmé par là même, et je vis que le Directeur général n'avait empêché la proclamation du Prix et la publicité des Mémoires, que parce qu'ils détruisaient de fond en comble l'édifice mal assis de son Administration du Berry; j'en fus encore mieux convaincu par le silence obstiné qu'il garda sur les réclamations que je lui adressai à ce sujet.

Il venait de gagner complettement sa partie contre moi, en me privant de l'honneur auquel j'avais concouru, et de l'avantage de pouvoir être utile à mes concitoyens par mon Plan d'Administration (1), il était juste que je prisse ma revanche, et je ne tardai pas à le faire. Le *Compte bleu* parut en 1781, je le reçus aussi-tôt de Versailles, dès le même jour je le travaillai, et j'en fis l'*Examen critique*, tel qu'il se trouve dans l'ouvrage que j'ai publié en 1788 (2); malheureusement ce travail, que j'avais destiné pour le Roi, ne fut prêt que le jour de la premiere retraite de M. Necker, et je me suis vu forcé de le laisser six ans dans l'oubli.

En 1782, je me décidai de faire un Abrégé théorique sur l'administration des Finances et du Royaume, qui fut remis au Roi au mois de Décembre de la même année (3). C'est ce même travail communiqué en 1785 à M. de Calonne, qui fit la base du Mémoire qu'il donna

---

(1) Ce plan se trouve tom. I. 3e. partie, pag. 205 de ma Théorie générale de l'administration politique des finances.

(2) Même ouvrage, tom. II, pag. 167. 6e. partie

(3) Ce mémoire forme la 2e, partie du 1er. vol. de ma Théorie générale, pag. 55.

au Roi en 1786, et d'où résulta la premiere assemblée des Notables.

Je fis envain les plus grands efforts pour rendre ce Mémoire public, le Censeur objecta constamment le renversement général que je proposais, et termina par un refus ; aussi le roi de Prusse, à qui j'avais eu l'honneur d'en adresser copie, faisant suite à mes précédens travaux, m'écrivit en 1783 au sujet de celui-ci « selon son mérite, il aurait été à desirer » que son impression n'eut pas rencontré tant » d'obstacles . . . . et je suis bien charmé de » le posséder en manuscrit, comme un mo- » nument de vos talens et de vos travaux uti- » les. »

En 1785, étant de loisir à la Bastille (1), je m'occupai des moyens de Libération de la Dette publique, et je fis mon *Mémoire sur l'Emprunt public et la Libération*. (2) Je le fis

---

(1) J'ai eu l'obligation de cette faveur Royale à l'un des ci-devant Monseigneur, ci-devant Duc, et ci-devant Evêque, membre actuel de l'Assemblée, pour avoir refusé de consentir à la plus insigne friponnerie et à l'abus de confiance le plus caractérisé. Cette affaire acquerra bientôt la publicité qui lui est due.

(2) Cet ouvrage a été imprimé par ordre du Ministre des Finances en 1788, sous le titre de Moyens compara-

communiquer à M. de Calonne, j'eus le consentement de le rendre public, mais je fus encore arrêté par un Censeur à la dévotion du Ministre qui me fit prier, en 1786, d'en suspendre la publicité.

J'avais mis en ordre mes différens manuscrits, dans la vue de les communiquer à la premiere Assemblée des Notables; je n'en pus obtenir l'agrément jusqu'à la retraite de M. de Calonne; mais trois mois après la clôture de l'Assemblée, je reçus l'ordre de tout rendre public, ce que je ne me fis pas répéter : l'on me demanda même d'ajouter un travail particulier sur l'Impôt territorial, et le Ministre qui me l'ordonna, me manda sur l'ensemble que cet ouvrage *étoit fait pour intéresser tous ceux qui prenaient part à la chose publique.*

Dès que cet ouvrage parut, il souleva contre moi la Noblesse et le Clergé de France, parce que je détruisais de fond en comble les priviléges et les prétentions de ces deux ordres; un mois après qu'il fut rendu public, M. Necker reprit les rênes de l'administration : mon ou-

---

tifs de Libération des dettes nationales de l'Angleterre et de la France, et réimprimé dans ma Théorie générale, tom. II. 5e. partie, pag. 93.

vrage devait lui déplaire, ses principes en Finance n'étaient pas les miens, d'ailleurs je reclamais contre ses plagiats vis-à-vis de moi; je me plaignais de l'abus qu'il avait fait de son autorité pour empêcher la proclamation du prix des *Administrations provinciales*; dans tout autre tems, j'eusse été victime, mon ouvrage seul le devint, et l'on employa tous les moyens obscurs pour empêcher la propagation de mes idées; je le savais et je me tus; j'étais sûr que l'enthousiasme aurait un terme fatal, sa longueur seule a pu m'étonner..... mais je m'écarte de mon objet.

Malgré les nombreux ennemis de mes travaux, ils ont été connus, jugés, et j'ose dire, généralement applaudis : ce succès échauffa mon zele, et dès que les *Etats Généraux* furent convoqués, j'osai entreprendre un nouvel ouvrage, contenant méthodiquement tout ce qui devait faire l'objet du travail des Etats, avec tous les Plans de réforme et d'amélioration appropriés à la circonstance.

Ce nouveau travail devant former le 3e. volume de ma *Théorie générale*, était prêt en Février 1789. La prudence me conseilla d'attendre l'ouverture de l'Assemblée; les divers événemens survenus m'empêcherent de hasar-

der ce volume ; j'attendis jusqu'en Septembre pour donner un Prospectus et ouvrir une souscription ; j'eus le malheur de le faire paraître au moment de la révolution du 6 Octobre, et de la transplantation de l'Assemblée à Paris ; mon Prospectus fut victime des circonstances, et le défaut de souscription dans un moment où le numéraire commençait à se raréfier, m'obligea de suspendre mon édition, que je me suis vu forcé de retarder jusqu'à ce moment, ainsi que la publicité d'autres travaux non moins importans au bien de mes concitoyens, jusqu'à ce que les tems devinssent plus favorables, et que le goût des feuilles éphémeres dont Paris est inondé, fût entierement passé.

Enfin, en Mars 1790, j'ai donné, sous le titre de *l'Anti-Moine*, mon mémoire sur les moyens et la nécessité d'abolir les Maisons Religieuses en France.

Mais, avant l'impression de cet ouvrage, j'avais fait remettre au Comité des Pensions, le 27 Janvier précédent, par l'un des membres de l'Assemblée, mon plan explicatif du régime des Pensions, d'après le mémoire que j'avais déjà fait imprimer sur cette matiere, et qui se trouve pag. 149 du second volume de ma *Théorie générale des Finances* ; j'y avais joint

un

un travail sur la premiere Classe imprimée des Pensions, intitulé *Contrôle général des Pensions*, article par article. L'honorable membre à qui j'avais adressé le tout, en m'en accusant la réception, me manda ce qui suit.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date » du 22 courant, avec celle adressée à MM. du » Comité de l'examen des Pensions, et le Mé- » moire que vous avez redigé sur cet objet; » j'en ai pris connaissance avec le plus grand » intérêt, j'ai été enchanté des excellentes » vues qu'il renferme sur la meilleure distri- » bution des graces pécuniaires, et je n'ai pas » moins été satisfait des observations que vous » avez faites sur divers Favoris de la fortune » qui ont plus ou moins étrangement joui des » abus du tems passé.

» J'ai remis sur le champ, Monsieur, votre » Mémoire et votre lettre *au Comité* à M. le » Baron de Menou, l'un des principaux mem- » bres de ce comité, homme ferme et intégre, » et très-bon citoyen : je lui ai recommandé » fortement votre mémoire, il l'a reçu avec » beaucoup de plaisir, se proposant bien d'en » faire usage, et hier au soir à l'assemblée, » il m'a dit en être fort satisfait; je lui ai re-

» commandé de ne point l'égarer. Je désire de
» tout mon cœur, Monsieur, que vous conti-
» nuiez un travail si important, et dont l'oc-
» casion de profiter est enfin venue; car, en
» toutes autres circonstances, quelque scanda-
» leux qu'eussent été les abus, il n'aurait ja-
» mais fallu songer à leur réforme, tant que
» l'autorité se trouvait dans les mains de ceux
» qui en jouissaient. »

J'aurais bien désiré, sur l'invitation flatteuse de l'honorable Membre, pouvoir continuer mon *Contrôle*, mais j'avoue que je me suis effrayé à la seule idée d'un ouvrage au moins de quatre volumes, sans mission précise pour l'entreprendre.

De tout ce que je viens d'exposer, il résulte évidemment que, nouveau S. Jean, j'ai été le précurseur, le prophete, et tout au moins l'un des instrumens utiles de notre régénération, et si j'avais pu m'abandonner aux écarts de l'amour-propre, il m'eût été pardonnable en quelque sorte de m'y livrer, lorsque j'ai vu couronner mes travaux du plus brillant succès (1).

---

(1) La lettre que je reçois, en date du 4 de ce mois, du Lord Stanhope, Président de la Société des amis de la Révolution à Londres, confirme ce que je viens de dire.

MONSIEUR,

J'ai bien des remerciemens à vous faire, pour les ou-

Je ne me disculperai cependant pas du mouvement secret de satisfaction que j'ai ressenti, en voyant que l'opinion des Représentans de la Nation était, sur les objets les plus importans, conforme à la mienne, ou que mes faibles lumieres avaient pu accroître celles de l'Assemblée.

Maintenant, et pour justifier ce que j'ai dit dans le cours de ce Mémoire, il ne me reste plus qu'à rapprocher de mes Travaux et de mes Plans les principaux Décrets que l'Assemblée a rendus sur les mêmes objets que j'ai discutés dans mes ouvrages.

Or, j'ai proposé dans ma THÉORIE GÉNÉ-

---

vrages que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer et que j'ai remis à la Société de la Révolution à Londres. Vous avez commencé de bonne heure à répandre des idées de liberté, et cela doit vous faire extraordinairement plaisir de voir vos concitoyens attachés, comme ils le sont, aux droits sacrés des hommes. Je voudrois bien que tout le monde dans ce pays-ci, fût aussi zélé pour votre liberté que je le suis. M. Burke vient de publier un gros livre contre votre Révolution, et contre le docteur Price; mais j'espere que la majorité de la Nation ne trouvera pas qu'il ait raison. Votre conquête de la liberté est le plus bel événement dans l'histoire.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, etc.

STANHOPE.

RALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, -- L'égalité d'Impositions; --- La suppression de l'Ordre du Clergé; -- L'établissement des Administrations provinciales ou de Départemens; -- La suppression de la Dîme ecclésiastique; -- La fixation du *minimum* du traitement des Curés à 1200 liv.; -- L'établissement du Culte gratuit, -- La suppression des droits de Péage, Hallage, Pontonage, et autres de même nature; -- Celle des Corvées et Bannalités; -- Celle des Justices seigneuriales; --- L'aliénation à forfait des Domaines de la Couronne; --- Celle des biens Ecclésiastiques; --- le mode de ces ventes; --- L'emploi du prix des mêmes ventes à l'acquittement de la Dette nationale; --- La suppression des Milices; --- La réforme des Poids et mesures; --- La suppression de la Gabelle; --- Celle des Apanages des Princes; --- L'autorisation du Prêt à intérêt sans aliénation de capital; --- La réforme du Régime des Pensions; --- La suppression des maisons Monastiques; --- La création de Papier-monnoie pour la vente des biens monastiques et domaniaux; --- La réforme de la Jurisprudence; --- La suppression des Parlemens; --- Celle de la vénalité des Offices; --- La

suppression des Priviléges d'exemption ; --- La libération de la Dette publique ; --- La suppression des Chambres des Comptes ; --- Celle des Traites ; --- Celle des Lettres de Cachet ; --- La liberté de la Presse ; --- La suppression des Droits seigneuriaux; celle des Coutumes (1), et nombre d'autres objets qui faisant partie d'un sistême cohérent, sont absolument dans celui de la révolution actuelle, et dans l'esprit de la majeure partie des Décrets que l'Assemblée a rendus.

Je crois même pouvoir ajouter avec confiance, et par suite de la cohérence de mes travaux, que dans la quantité d'objets que l'Assemblée doit encore discuter, et sur lesquels elle doit statuer, une partie de ses Décrets sera encore conforme aux différens plans que j'ai

---

(1) Voyez pour la vérification des 31 articles ci-dessus, la Théorie générale de l'Administration politique des Finances, tom. I ; pag. 115, 120, 209, 257, 258, 259, 273, 274, 275, 276, 282, 285, 295, 321. Tom. II, pag. 17, 69, 106, 149 ; l'Anti-Moine, pag. 57, 73 ; le 3e. volume non imprimé de la Théorie générale, 2e. section, ch. 2, paragr. 1er. chap. 3e., paragr. 9, 10 ; 3e. section, art. 1er. chap. 1er., paragr. 3, ch. 3, paragr. 3 ; art. 2, chap. 3e. paragr. 2 ; art. 3e., chap. 6 ; 4e. sect. art. 3, chap. 1er., paragr. 2, 3, art. 4, chap. 4, etc.

publiés sur les mêmes matieres, et notamment en ce qui concerne la nature et l'assiette des Impositions, le mode des Perceptions, etc.

Mais pour ne laisser aucun doute sur la vérité de ce que je viens d'exposer dans ce Mémoire, j'ai cru devoir déposer au Comité des Pensions, à qui j'ai l'honneur de l'adresser, 1°. un exemplaire de la seconde édition de ma *Finance politique, réduite en principes et en pratique*; 2°. Les deux premiers volumes de ma *Théorie générale de l'Administration politique des Finances* (1), qui est déjà entre les mains de plusieurs membres de l'Assemblée, et dont je désire infiniment que MM. du Comité des Pensions veuillent bien faire une lecture suivie; 3°. Un exemplaire de l'*Anti-Moine*; 4°. le Prospectus que j'ai donné l'année derniere d'une nouvelle édition de ma THÉORIE GÉNÉRALE, augmentée d'un 3e. volume, et dans lequel se trouve la table des matieres insérées dans ce volume.

Si, d'après l'exposé contenu dans ce Mémoire, d'après les preuves que j'y joins des faits avancés par moi, d'après la certitude de mon

---

(1) Cet ouvrage se trouve chez moi, rue Geoffroy-l'Asnier. N°. 37.

zele, de mes sacrifices, et que je n'ai rien demandé ni obtenu sous l'ancien régime, si ce n'est deux brevets de Bastille (1), si enfin la Nation daigne me reconnaître quelques talens, et se persuader de leur utilité, j'ose croire aussi qu'elle daignera leur fixer la Récompense dont elle les jugera dignes, et me mettre à même par-là de les continuer et de parachever tout ce qui me reste encore à mettre au jour sur les objets qui peuvent intéresser le plus la chose publique et le bonheur de mes Concitoyens.

Paris, ce 25 Novembre 1790.

---

(2) Le premier a été décerné contre moi pour une plaisanterie littéraire dont je n'étais point auteur; j'ai dit plus haut le motif de l'autre.

GROUBER DE GROUBENTALL,
Citoïen éligible de la Section de l'Hôtel-de-Ville.